

VILLE DE GIVORS

COMPTE RENDU DE SÉANCE DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DU 29 NOVEMBRE 2021

Convocation : 23/11/2021

Affichage compte rendu : 29/11/2021

Nombre de membres de
la Délégation Spéciale en
exercice : 3

PRÉSIDENT : Monsieur CHARLOT

SECRÉTAIRE : Monsieur GELY

Présents : 3 - Procurations : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf novembre à 15 heures, en salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Guy CHARLOT ; Monsieur Jean-Luc GELY ; Monsieur Jean-Pierre PACHOUD

N°1

EMPLOIS TEMPORAIRES

RAPPORTEUR : Guy CHARLOT

**LA DÉLÉGATION SPÉCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 3 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la reconduction des emplois non permanents décrits ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°2

OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Guy CHARLOT

**LA DÉLÉGATION SPÉCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 3 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE CONSTATER ET DE DIRE que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 952 242,75 euros ;

- D'AUTORISER le représentant de la commune à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 1 952 242,75 euros suivant la répartition ci-dessus avant le vote du budget 2022 et au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés ;
- DE DIRE que les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2022.

N°3

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ALSH DE LA RAMA
--

RAPPORTEUR : Guy CHARLOT

**LA DÉLÉGATION SPÉCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 3 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur de l'ALSH La Rama telles que précisées ci-dessus ;
- DE DIRE que les dispositions relatives aux conditions d'annulation seront applicables à compter du 24 juin 2021.